



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Inondations de la rivière Chaudière : 218 644 \$ pour la mise en place d'un système informatisé de surveillance

Sainte-Marie, le 21 mai 2009 – Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens en période de crue de la rivière Chaudière, il s'avère nécessaire de mettre en place des outils pour améliorer le temps de réaction des autorités municipales et des citoyens lorsqu'il y a inondation. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce projet novateur se chiffrant à 218 644 \$ et qui a obtenu un financement de 128 912 \$ provenant de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, par l'entremise du Fonds de développement régional. Le reste du financement, soit 89 732 \$, provient des municipalités riveraines suivantes, d'amont vers l'aval : Saint-Georges, Notre-Dame-des-Pins, Beauceville, Saint-Joseph, Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Scott, Saint-Lambert et Lévis.

Ce projet permet la mise en place d'un système d'alerte et de surveillance en temps réel des niveaux d'eau et du comportement des glaces de la rivière Chaudière sur un important tronçon du bassin versant, soit de Saint-Ludger à Lévis. Il s'agit d'un système informatisé qui enregistrera les données recueillies à l'aide de sondes et de caméras positionnées tout au long de la rivière, et qui enverra automatiquement cette information aux autorités locales, régionales et provinciales concernées, par le biais d'un réseau informatique. « Ce projet est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs du milieu, qui fournissent chacun une expertise précieuse », mentionne M. Gilbert, président du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC).

Selon le président de la CRÉ, M. Réal Laverdière : « Depuis de nombreuses années, la rivière Chaudière cause des dégâts considérables sur le long de ses rives. La sécurité des gens est donc devenue un enjeu de taille. La CRÉ est fière de contribuer à la protection des biens et des personnes des municipalités riveraines de la rivière Chaudière ».

Mentionnons que le COBARIC a pour mission de promouvoir, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière, couvrant une superficie de 6 682 km². Cette mission s'appuie sur la mobilisation de tous les usagers de l'eau sur le territoire du bassin versant; sur la coordination de l'ensemble des actions ayant un impact sur l'eau et les écosystèmes associés; de même que sur la participation de la population. Ainsi, le COBARIC agit en tant que table de concertation auprès des usagers de l'eau du bassin versant.

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

-30-

Sources : Guillaume Daigle
Chargé de projet et des communications
COBARIC
Courriel : gdaigle@cobaric.com

Informations : Annie Ouellet,
Coordonnatrice
COBARIC
Tél. : 418 389-0476

Sylvie Fortin
Conseillère en communication
CRÉ de la Chaudière-Appalaches
Courriel : sfortin@chaudière-appalaches.qc.ca

Laurent Lampron
Directeur général
CRÉ de la Chaudière-Appalaches
Tél. : 418 248-8488